



Jusqu'à 49 € de remboursement

Sur les frais d'ouverture de service d'une offre SFR box éligible

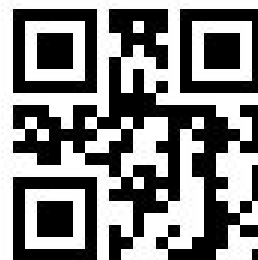
Offre valable à partir du 05/03/2026



Connectez-vous sur
odr.sfr.fr

OU

Flashez
le QR code :



1

Sélectionnez

l'offre de remboursement concernée

2

Complétez le formulaire
de demande de remboursement

3

Validez votre demande et suivez
l'avancée sur odr.sfr.fr

Êtes-vous éligible ? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- Vous avez souscrit à une offre box internet en demandant la portabilité de votre numéro de téléphone fixe et souhaitez vous faire rembourser les frais d'ouverture de service.
- Vous avez souscrit à l'offre SFR à partir du 05/03/2026.

Jusqu'à 49 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 90 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Offre soumise à conditions, valable exclusivement en France métropolitaine, réservée aux nouveaux clients particuliers souscrivant à une offre Fibre SFR, THD SFR ou ADSL SFR et effectuant une demande de portabilité du numéro, valable à partir du 05 mars 2026. Remboursement sur demande de 49€ sur les frais d'ouverture de service de votre accès internet, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même téléphone fixe). Cet avoir sur une ou plusieurs factures ne donne pas droit à un remboursement en numéraire. En cas de résiliation du contrat, l'avoir non utilisé, entièrement ou en partie, ne fera pas l'objet d'un remboursement.

